

<p>Solidarité Internationale</p>	<p>La coopération internationale est la pierre angulaire de la solidarité internationale, mais cette solidarité ne se limite pas à l'assistance et à la coopération internationales, à l'aide, à la charité ou à l'assistance humanitaire. La solidarité internationale doit être considérée comme un concept plus large qui comprend notamment la viabilité des relations internationales, en particulier des relations économiques internationales, la coexistence pacifique de tous les membres de la communauté internationale, les partenariats égaux et le partage équitable des avantages et des charges, étant entendu que les intéressés doivent s'abstenir de porter préjudice ou de faire obstacle à l'amélioration du bien-être d'autrui, y compris dans le cadre du système économique international, et de compromettre notre habitat écologique commun dont nous assumons tous la responsabilité. (HCDH)</p>
<p>Termes de référence</p>	<p>Dispositions principales auxquelles il faut se référer pour mettre en œuvre une action (formation, maîtrise d'ouvrages, évaluation...)</p>